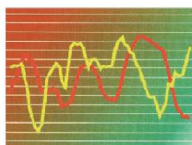


POINT DE CONJONCTURE

23 AVRIL 2020



7 MAI 2020

Synthèse EPEC

BAISSE DE L'ACTIVITE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

Selon les informations disponibles au 23 avril 2020, l'activité économique française serait en baisse de 35 % par rapport à une situation normale.

Dans les seules branches marchandes, hors loyers, la perte d'activité économique serait de presque 50 %.

Tableau 1 - Estimation de la perte d'activité liée aux mesures d'endiguement

Branches	Part dans le PIB (en %)	Perte d'activité (en %)	Contributions à la perte d'activité (en points de PIB)
Agriculture, sylviculture et pêche	2	-13	-0,2
Industrie	14	-39	-5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	-5	-0,1
Cokéfaction et raffinage	0	-80	-0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	-61	-1
Fabrication de matériels de transport	1	-72	-1
Fabrication d'autres produits industriels	6	-45	-3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2	-20	-1
Construction	6	-79	-4
Services principalement marchands	56	-38	-22
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-55	-6
Transports et entreposage	5	-63	-3
Hébergement et restauration	3	-91	-3
Information et communication	5	-34	-2
Activités financières et d'assurance	4	0	0
Activités immobilières	13	-2	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-45	-6
Autres activités de services	3	-76	-2
Services principalement non marchands	22	-14	-3
Total	100	-35	-35
<i>dont principalement marchands</i>	78	-41	-32
<i>dont principalement non marchands</i>	22	-14	-3
Total principalement marchands hors loyers	65	-49	-32

Lecture : au 23 avril 2020, l'activité économique aurait diminué de 35 % par rapport à une situation normale. L'industrie, dont la perte d'activité estimée à 39 %, contribuerait à hauteur de 5 points de pourcentage à cette baisse.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

LA PERTE D'ACTIVITE PAR SECTEUR ET LES CONDITIONS D'EXERCICE

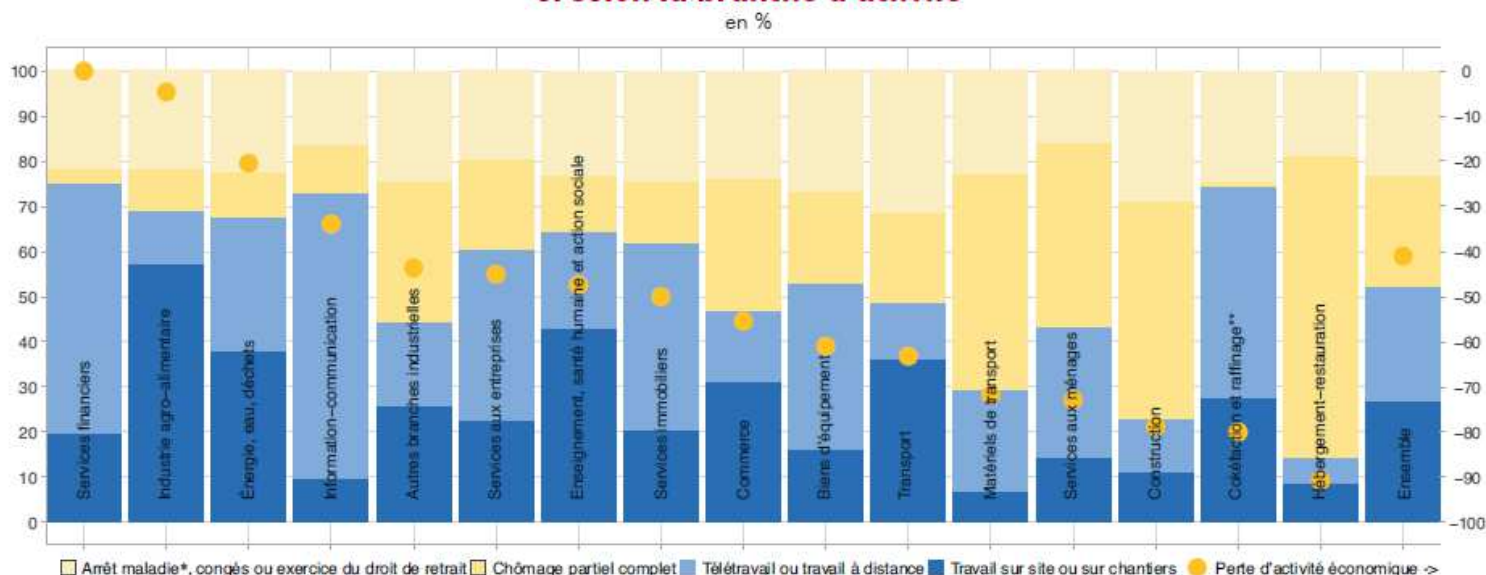
Hors cokéfaction-raffinage, les **branches dont la perte d'activité** estimée par l'INSEE est la plus forte sont **celles dans lesquelles la part de salariés dont les conditions d'emploi ne permettent pas la poursuite de la production** (chômage partiel à temps complet, arrêt maladie y compris pour garde d'enfant, congé ou droit de retrait), est la plus importante.

C'est notamment le cas de **l'hébergement-restauration**, dont la perte d'activité économique est estimée à **- 91 %** et dans laquelle la part de salariés en chômage partiel complet, en arrêt maladie, congés ou exercice du droit de retrait est de 86 %.

À l'inverse, les **branches dont la perte d'activité** estimée par l'INSEE est plus modérée sont **celles dans lesquelles la part de salariés dont les conditions d'emploi permettent la poursuite**, même partielle, de la production (travail sur site ou sur chantier, télétravail ou travail à distance), est la plus élevée.

Par exemple, dans **l'information-communication**, l'activité est à **66 % de la normale** (soit une perte d'activité de 34 %) et la part de salariés travaillant sur site, en télétravail ou à distance est de 73 %.

1 - Perte d'activité économique estimée et répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi et selon la branche d'activité



Champs :

- Emploi : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

- Activité : branches marchandes hors agriculture, loyers et particuliers employeurs.

Lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 68 % des salariés du secteur énergie, eau, déchets peuvent travailler (soit sur site ou sur chantiers (38 %), soit en télétravail ou travail à distance (30 %)). La part d'activité maintenue dans la branche est estimée à 80 %.

(*) y compris garde d'enfant(s) liée à la crise sanitaire .

(**) la branche cokéfaction-raffinage dispose d'une spécificité dans l'organisation de sa production qui peut conduire à ce qu'une diminution modérée du travail sur site résulte en une perte d'activité importante.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020, Insee

LES CONDITIONS D'EXERCICE PAR TAILLE D'ENTREPRISE (10 SALARIES ET PLUS) ET PAR SECTEUR

Dans les **entreprises du secteur marchand** (hors agriculture) **de 10 salariés et plus**, ce sont 11 % des salariés qui travaillent dans une entreprise dont les effectifs ont diminué du fait de la crise, mais principalement par reports ou annulations d'embauches et non renouvellements de CDD.

Les entreprises déclarant que la crise n'a pas eu d'effet sur l'évolution de leurs effectifs représentent 85 % de l'emploi du champ de l'enquête, celles qui affirment que leurs effectifs se sont accrus de 3 %.

Pour les salariés en poste, l'enquête Acemo-Covid évalue à :

- environ un quart les effectifs travaillant sur site
- environ un quart les effectifs en télétravail
- un quart en activité ou chômage partiels
- un quart correspondant aux différents types de congés, avec une proportion marginale de salariés ayant exercé leur droit de retrait

La présence sur site ou le télétravail sont plus répandus dans les entreprises de plus grande taille.

Le recours à l'activité partielle est plus répandu dans les petites entreprises.

Les résultats par secteur sont conformes aux attentes, avec un **recours massif à l'activité ou au chômage partiels** dans :

- **l'hébergement-restauration (IZ)**
- **l'automobile (C4)**
- **la construction (FZ)**
- un travail sur site à plus de 50 % dans la fabrication de denrées alimentaires (C1)
- un recours au télétravail pour plus de la moitié des effectifs dans l'information et la communication (JZ) et dans les activités financières et d'assurance (KZ).

Tableau 1 - Conditions d'exercice de l'activité professionnelle selon l'enquête Acemo-Covid de la Dares collectée du 23 au 27 mars

	Travail sur site ou sur chantiers	Télétravail ou travail à distance	Activité ou chômage partiel	Arrêt maladie (y compris garde d'enfant)	Congés	Exercice du droit de retrait
Ensemble	27	25,3	24,7	13,2	9,3	0,5
Par taille d'entreprise						
10 – 19	22,4	18,2	40,6	9,7	8,5	0,5
20 – 49	25,5	20,3	33,7	10,8	9,2	0,5
50 – 99	29,2	22,9	26,6	12,1	9	0,3
100 – 249	27,9	26,7	23,2	13,3	8,6	0,4
250 – 499	27,7	28,1	19,7	14,4	9,7	0,4
500 ou +	27,9	28,6	18,1	15	9,8	0,6
Par secteur						
DE - Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	38,1	29,7	9,8	12,7	9,6	0,2
C1 - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	57,2	11,8	9,4	13,3	8,2	0,2
C2 - Cokéfaction et raffinage	27,8	46,7	0,9	17	7,5	0
C3 - Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16,3	36,6	20,4	14,4	11,6	0,8
C4 - Fabrication de matériels de transport	7	22,6	47,7	12,3	10,2	0,4
C5 - Fabrication d'autres produits industriels	25,9	18,5	31,1	14,3	9,7	0,4
FZ - Construction	11,2	11,7	48,5	10	17,7	0,9
GZ - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,4	15,4	29,6	12,6	10,7	0,3
HZ - Transports et entreposage	36,2	12,6	20,1	18,9	11	1,3
IZ - Hébergement et restauration	8,7	5,8	66,9	8,5	9,8	0,3
JZ - Information et communication	9,8	63,1	10,8	6,9	8,7	0,7
KZ - Activités financières et d'assurance	19,8	55,3	3,5	15,2	6,1	0,2
LZ - Activités immobilières	20,4	41,5	13,8	14,8	9,1	0,4
MN - Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22,5	38,2	19,9	10,8	8,2	0,5
OQ - Enseignement, santé humaine et action sociale	43	21,5	12,5	16,6	5,9	0,5
RU - Autres activités de services	14,5	28,9	40,6	10,4	5,5	0,2

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Note de lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 27,0 % des salariés travaillent sur site ou sur chantier. Ce pourcentage est de 22,4 % pour les entreprises d'effectif compris entre 10 et 19 salariés.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020

LA PERTE DE L'EMPLOI SALARIE ET LES DISPARITES REGIONALES

Partant des données disponibles au 7 mai, **la chute de l'emploi salarié privé est estimée à - 2,3 %**, soit plus de 450 000 destructions nettes d'emploi en un trimestre, dont près de 300 000 emplois intérimaires (- 37 %).

Les différences de structure sectorielle génèrent des disparités dans les pertes d'activité régionales.

Certaines régions apparaissent **structurellement plus exposées** que l'ensemble national (Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, **Île-de-France** et Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Ces dernières subiraient de plein fouet les pertes d'activité de l'hébergement-restauration ou de certains services aux entreprises (activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien).

